

Aujourd'hui onze thermidor trois ième année nous maire et officier
 Municipaux assemblés au Bureau de la Commune à la Requisition du Procureur
 D'icelle lequel nous à observé qu'en examinant la Correspondance de la Commune
 Municipale, il s'y est trouvé une lettre de lad^e District de Bourgogne
 Dattée du 19 prairial, laquelle est jointe copie de la lettre de la Commune
 Des Approvisionnements de la République Dattée du même mois qui enjoind
 aux Municipalités de faire ou faire faire sur le champ un Recensement de
 l'Etat General de la quantité et qualité des terres grées et vigne de la Commune
 et des grées de froment et denrées dont elle s'occupe cette présente année
 laquelle lettre est jointe un tableau imprimé au surplus D'après l'opération
 et qu'il paroit que ce travail n'a point été fait en cette Commune par
 l'ancienne Municipalité chargée de le faire.

2^e que le Ling du Procureur de la Municipalité attente au lieu un arrêté du District
 de Bourgogne Dattée du 27 Messidor qui enjoind aux Municipalités de ce District
 de faire un Etat des Citoyens Militaires Nés dans cette Commune sans
 être unis de longées de forme, desijés les d^s Etats et Militaires Compri
 en jectif au chef lieu du District de 15 D'après l'arrêté par les officiers
 Municipaux;

3^e quelle au lieu D'après un arrêté du District du 28 Messidor Relatifs aux
 trois voitures Bouvière ou charrette des voitures pour l'usage des jérémie
 occidentale par le Canton de la Vattée

4^e quelle a également reçu l'arrêté du 28 prairial D'après l'organisation
 de la Garde nationale des Départements, qui ordonne que cette Garde sera
 organisée dans chaque Commune D'après le nouveau mode quelle prescrit

Considérant que toutes ces opérations ne peuvent également célérité
 pour le bien et avantage de la chose publique et qu'il est urgent de
 les terminer de suite; la Municipalité arrête 1^o que le Recensement
 de l'Etat de l'habitant demandé le 9 floreal sera fait demain et qu'on
 fera, la Municipalité nomme un commissaire à cet effet des
 Citoyens écrivain off. Municipal, et Pierre Dubouche

Compot off. M. et Bernard Caraton

Jierre Gignac notable et Jierre Sabard

Jean Fongeron notable et Jierre Montier

desquels D'après par D'après opérant dans chaque Section de la Commune
 ils Remettront leurs opérations au Procureur de la Commune qui Remettra
 chargé de faire de tableau D'après l'arrêté et celui de la Commune;

2^o les D'après de la Commune Remettra aussi chargé de faire aujourd'hui

Actes des Militaires Retirés en cette commune sans congés & de forme
 l'acte auquel état sera faite sur le registre de l'artillerie Militaire
 sur lequel es y a art. Supplé, sera fait état des Militaires Résidans en
 cette commune, avec congés absolus, ou de forme;

3^e - Le Bureau nommé de C.^{en} Valade Joubert Maire, pour le 1^{er} de
 Dimanche prochain 15 du present à Angoulême affecté 1^o de remettre
 en dépôt au Bureau du Procureur Syndic Industrie led. état en forme de
 recensement de la commune de la présente année; 2^o de conduire les Militaires
 Retirés en cette commune sans congés & de forme; 3^o de demander
 à l'administration de la Mareffe que la Municipalité de Comblieu doit tenir
 relativement aux trois voitures bouvieres que j'ai fournis le Canton
 de la Vallée, et sur l'impossibilité ou l'absence led. commune de Comblieu
 de voyager à cette fourniture; 4^o de demander également à la
 Municipalité de Comblieu de procéder à l'organisation de la garde
 nationale avant de voir rien des ordres du commandant de bataille
 ainsi qu'il y a été prescrit par led. loi du 28 prairial art. 24 -
 De quels Mission led. maire rendra compte au Bureau absolu de
 Angoulême; fait et arrêté les jour mois et an sus dits;

Laud^o officier. Chevrier officier Valade Joubert maire

Boullano P. de la Commune. L'Emp^o officier

Je soussigné maire de la Commune de Comblieu Commis par le Bureau
 municipal par son arrêté ci dessus déclare avoir été le quinzaine de
 District d'Angoulême le avoir déposé au Bureau de la commune de
 de la Vallée de notre Commune de la présente année. 2^{me} de avoir conduit
 quatre volontaires au quatrième Bureau lequel ont obtenus des prolongations
 par les officiers de Santé pour rester en notre dite Commune pour cause de
 maladie. 3^{me} appris avoir demandé au Citoyen Joubert administrateur la
 Mareffe que devant tenir la municipalité relativement aux trois voitures
 bouvieres du Canton de la Vallée lequel m'a dit que le Canton fera bien
 de s'assembler pour acheter ces Chariots & frais Communs 4^{me} et sur ma
 demande au sujet de l'organisation de la garde nationale de notre commune
 a répondu que nous ayons à nous conformer à la loi & ce que feront
 les autres Communes fait au Bureau le dix sept Thermidor 3^{me} année
 Valade Joubert maire